



VILLE DE TARARE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Publié le 11/07/2022

Recevoir
Le Vaut

ID : 069-216902437-20220711-DGS22_32-AR

DGS22-32_20220711_MARCHÉ DE TRAVAUX AD'AP GYMNASES
3 VALLEES, J. JOURLIN, J. PERRIER ET J. JAURES

Décision du Maire

(article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX D'AD'AP (ACCESSIBILITÉ) SUR LES GYMNASES DES TROIS VALLÉES, JEAN-JOURLIN, JOSEPH-PERRIER ET JEAN-JAURÈS

Le Maire de Tarare,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a accordé une délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Vu le budget primitif 2022,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 12 mai 2022,

Vu la date limite de remise des offres du 3 juin 2022 à 17 heures,

Vu le rapport d'analyse des offres du 27 juin 2022,

Considérant la nécessité de confier à des entreprises les travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) sur les gymnases des Trois Vallées, Jean-Jourlin, Joseph-Perrier et Jean-Jaurès,

Considérant qu'à l'issue de la consultation passée selon la procédure adaptée, les offres présentées respectivement pour le lot n°1 (démolition – maçonnerie - VRD) par la société La Construction arbresloise (LCA) domiciliée ZI Sud la Pontchonnaière 69210 Sain Bel ; pour le lot n°2 (plâtrerie – peinture- faux-plafonds) par la société Lardy domiciliée chemin de Pression 69230 Saint-Genis-Laval ; pour le lot n°3 (chape – carrelage - faïence) par la société Maçonnerie Michelland domiciliée 2 rue Auguste-Renoir 69550 Saint-Jean-la-Bussière ; pour le lot n°5 (électricité courant fort (CFO) courant faible (CFA)) par la SARL Larue domiciliée 320 rue du Moulin blanc 42630 Saint-Victor-Sur-Rhins et pour le lot n°6 (plomberie – sanitaires - VMC) par la SAS Bordanova domiciliée 92 route de Paris 69260 Charbonnières-les-Bains sont apparues comme les mieux-disantes,

Considérant que le lot n°4 (menuiseries intérieures – serrurerie) a été déclaré infructueux,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un marché public à procédure adaptée (Mapa) de travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) sur les gymnases des Trois Vallées, Jean-Jourlin, Joseph-Perrier et Jean-Jaurès réparti en six lots :

- lot n°1 d'un montant total de 45 568,70 € HT avec la société LCA
- lot n°2 d'un montant total de 42 480,80 € HT avec la société Lardy
- lot n°3 d'un montant total de 46 671,00 € HT avec la société Maçonnerie Michelland
- lot n°4 : infructueux
- lot n°5 d'un montant total de 13 774,96 € HT avec la SARL Larue
- lot n°6 d'un montant total de 26 197,20 € HT avec la SAS Bordanova

soit pour un montant total de 174 692,66 € HT pour ces cinq lots attribués.



VILLE DE TARARE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Publié le 11/07/2022

ID : 069-216902437-20220711-DGS22_32-AR



Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget communal 2022 en section d'investissement.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen sur www.telerecours.fr.

Décision certifiée exécutoire

- Reçue en Préfecture ou Sous-Préfecture

le 11-07-2022

- Publiée le

11-07-2022

Le Maire, Bruno PEYLACHON



Fait à Tarare
Le 11 juillet 2022

**Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON**

